



CONGRÈS RÉGIONAL

Metz 2023 : un nouveau format à succès

Une centaine d'infirmiers a participé au 4^e Congrès régional des infirmiers libéraux du Grand Est, les 10 et 11 mai dernier à Metz. Un événement que l'URPS Infirmier a souhaité faire évoluer en proposant aux congressistes une entrée en matière à la fois culturelle et festive, la veille des travaux.

Un franc succès ! La formule retenue pour ce Congrès, à savoir un moment de respiration pour se retrouver entre infirmiers libéraux suivi d'une journée de partage autour de thématiques d'actualité, a séduit. Les regards se tournent désormais vers mai 2024 en Alsace où se tiendra la 5^e édition. D'ici là, suivez nos fils d'actualités sur Facebook, LinkedIn et Youtube.



EDITO



Chères consœurs,
chers confrères,

Ce semestre a été riche en événements et en opportunités pour les infirmiers libéraux du Grand Est et il se termine avec les résultats encourageants de deux appels à projet.

Le premier, nous l'avons initié avec l'ambition de promouvoir vos actions innovantes en faveur de la prise en charge du patient. Pour cette première édition, 6 projets sont primés. Le second est financé par l'ARS Grand Est. Il va permettre d'accompagner 11 Équipes de Soins primaires qui vont bénéficier de financements complémentaires pour approfondir leur projet de coordination des soins en phase 2.

Ces six derniers mois, l'URPS a également organisé son 4^e Congrès régional. C'était à Metz les 10 et 11 mai, dans une formule revisitée qui a séduit les participants et sera donc reconduite pour l'édition prévue en Alsace à la mi-mai 2024.

D'ici là, d'autres événements se profilent. À commencer par le 2^e Congrès IPAL, le jeudi 14 septembre à Reims, et le 1^{er} Congrès Inter-URPS auquel vous êtes tous conviés les 19 et 20 octobre au Centre Prouvé à Nancy. Avant de vous y retrouver, permettez-moi de vous souhaiter un très bel été. Profitez-en pour prendre soin de vous et de vos proches.

Julien Boehringer
Président de l'URPS Infirmier Grand Est

INTER URPS

Maison des URPS : 1^{er} Congrès à Nancy

Les 19 et 20 octobre se tiendra au Centre Prouvé de Nancy le premier Congrès organisé par la Maison des URPS. Bienvenue aux aux 30 000 professionnels de santé libéraux du Grand Est.

La dynamique collective qui fédère aujourd'hui les 10 URPS de la région se fonde sur des projets communs. En tête : le déploiement des dispositifs de coordination (ESP, CPTS...), la e-santé et la prévention. Soulignée dès 2019 par la création de la Maison des URPS, cette synergie s'est renforcée pendant la crise sanitaire jusqu'à déboucher sur l'organisation de ce premier congrès pluriprofessionnel, les 19 et 20 octobre prochains au Centre Prouvé à Nancy. Au programme : conférences, ateliers pluriprofessionnels et formations qualifiantes éligibles au DPC et/ou au FIF-PL* que la Maison des URPS s'engage à mettre en place en faveur des professionnels de santé libéraux désireux de se former en



pluridisciplinarité sur trois thématiques prioritaires : numérique en santé ; prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles et gestion pratique de la violence et de l'agressivité du patient et de son entourage ; parcours optimisé par l'articulation des acteurs de la ville et de l'hôpital en exercice coordonné.

(*) sous réserve de validation des formations

SOMMAIRE

- La loi Rist au menu du séminaire IPAL
- 11 ESP en phase 2

Page 2

- Retour sur Congrès
- Appel à projet : l'innovation sur orbite

Page 3

- Valérie : tête à tête avec le diabète
- Parcours de soins : l'atout Medisis

Page 4



UNIVERSITARISATION

Le lien Ville Hôpital et la loi Rist au cœur du 2^e Congrès IPAL

Le deuxième Congrès IPAL qui sera organisé par l'URPS Infirmier le jeudi 14 septembre à Reims se concentrera sur le lien Ville Hôpital. À l'ordre du jour également, la loi Rist et les perspectives qu'elle offre au métier.



Après le succès rencontré par le premier Congrès organisé l'an dernier à Strasbourg (photo), c'est au tour de Reims d'accueillir les IPA de la Région.

Il y a un an à Strasbourg, le premier Congrès IPAL avait contribué à éclairer les contours d'une profession qui apporte une réponse nouvelle aux besoins en santé de la population, notamment ceux liés aux maladies chroniques et au vieillissement. À Reims, il sera cette fois question du lien Ville Hôpital avec des

témoignages d'infirmières en pratique avancée hospitalières. Mais on y échangera aussi sur les conséquences de la loi du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, dite loi Rist. La loi Rist se fixe deux objectifs principaux : lutter contre les

déserts médicaux et améliorer l'accès aux soins.

CE QUI CHANGE POUR LES IPAL

Avec cette loi, l'Infirmier en pratique avancée libéral dispose désormais d'un accès direct aux patients, sans passer par le médecin, même si, regrette l'URPS Infirmier Grand Est, c'est à la condition qu'il exerce dans une maison de santé, un centre de santé ou au sein d'une équipe de soins primaires (hors CPTS). Autre évolution, l'IPAL voit ses prérogatives s'étendre à la primo-prescription de certains produits ou prestations soumis à ordonnance : la liste définitive est en attente de parution.

CE QUI CHANGE POUR LES INFIRMIERS

Toujours dans l'objectif de faciliter le parcours des patients, le texte élargit les compétences des infirmiers, qui pourront prendre en charge la prévention

et le traitement de plaies chroniques et prescrire des examens complémentaires et des produits de santé dans le cadre d'un exercice coordonné.

CE QUI CHANGE POUR LA PERMANENCE DES SOINS

La loi introduit un principe de responsabilité collective des professionnels de santé à la permanence des soins. Cette nouvelle disposition prévoit que les établissements de santé et les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les infirmiers sont "responsables collectivement" de la permanence des soins. Il s'agit de garantir aux patients un accès aux soins non programmés pendant les horaires de fermeture des hôpitaux et des cabinets médicaux, en répartissant cet effort entre toutes les structures et tous les médecins d'un territoire.

La loi Rist dans son intégralité

COORDINATION DES SOINS



11 équipes qualifiées pour la phase 2

11 ESP lauréates de l'appel à projet annuel lancé par l'URPS Infirmier et l'ARS Grand Est ont obtenu ce 9 juin leur billet pour la phase 2.

Sur les 12 dossiers de phase 2 déposés cette année dans le cadre de l'appel à projet 2023, 11 ESP ont finalement été retenues par le comité régional d'évaluation qui s'est réuni le 9 juin dernier au siège de l'ARS Grand Est. Elle se partageront 95 143 € de financement.

LES PROJETS VALIDÉS

ESP Vallée Saint-Pierre : Protocole AVK

ESP Dieulouard Santé : « Bien Vieillir à Domicile »

ESP Audun Val d'Azette : Prendre soin de mes dents pour être en bonne santé

ESP Cattenom : Action de prévention de la varicelle et de ses complications par la vaccination chez les patients de plus de 12 ans / Prévention du zona et de ses complications par la vaccination chez les patients de plus de 65 ans

ESP Le Ban Saint-Martin : (Action 1) Aide au maintien à domicile des patients âgés et/ou dépendants /

(Action 2) Prise en charge efficiente des plaies

ESP Saint-Avoid (Saint A Diabète) : Éducation des patients diabétiques et des personnes ayant des prédispositions au diabète

ESP Alsa TND (Ottrott) : Améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du neuro-développement et ou des apprentissages.

ESP Pré-Care (Colmar) : Création, organisation et réalisation d'interventions sur le thème de l'hygiène buccodentaire

ESP VAGNEY-Moselotte (Vagney) : (Action 1) Dépistage du cancer du col de l'utérus et prévention par la vaccination HPV / (Action 2) Promotion coordonnée de la prévention et du dépistage du cancer colorectal (CCR) sur le territoire de Vagney

ESP Vittel Avenir Santé (Vittel) : Amélioration de l'accompagnement des patients avec troubles mnésiques

ESP Must médical (Vittel) : (Action 1) Dépistage du diabète et repérage des patients déséquilibrés et des risques de complications / (Action 2) Repérage des fragilités pour sécuriser le maintien à domicile des personnes âgées avant la perte d'autonomie et éviter les hospitalisations en urgence / (Action 3) Optimisation des dépistages systématiques des cancers.

Léopold Barbier
nouveau
coordinateur de
l'URPS Infirmier
Grand Est



« J'ai effectué tout mon cursus scolaire et universitaire à Nancy, ma ville natale, où je rédige actuellement une thèse de doctorat, après une Licence et un Master de Géographie à l'Université de Lorraine.

Durant quatre années, j'ai travaillé en qualité de collaborateur parlementaire en Meurthe-et-Moselle. Ce temps professionnel a été très enrichissant car il m'a permis d'appréhender de nombreux dossiers, notamment en rapport avec la santé lors de la crise aigüe de la Covid.

Je suis heureux de rejoindre aujourd'hui l'URPS Infirmier Grand Est pour coordonner les actions du CPOM signé en mai 2022 avec l'ARS Grand Est ».

Contact
Léopold Barbier : 07 87 41 85 11



ÉVÈNEMENT

Metz 2023 : Congrès en mai, comme il vous plait



Deux lieux emblématiques de Metz pour accueillir les congressistes : l'Hôtel de Ville le mercredi soir et l'Hôtel de Région le jeudi, dont la chapelle a accueilli un atelier consacré à *Parceo*.

Le 4^e Congrès régional des Infirmiers libéraux organisé par l'URPS Infirmier Grand Est avec le soutien de l'ARS s'est déroulé pour la première fois sur deux jours, les 10 et 11 mai derniers. Un timing salué par la centaine de participants.

Pour les infirmières et infirmiers libéraux, le Congrès a débuté le mercredi 10 mai par une visite du Musée de la Cour d'Or et une soirée de gala à l'Hôtel de Ville de Metz animée par un quiz interactif.

Le lendemain, c'est dans le cadre de l'ancienne abbaye bénédictine Saint-Clément, aujourd'hui aménagée en siège de l'Hôtel de Région, que Julien Boehringer, président de l'URPS, a accueilli les congressistes. À ses côtés, Véronique Guillotin, Sénatrice et Présidente de

la commission Santé, solidarité, citoyenneté à la Région Grand Est, Thomas Mercier, Directeur adjoint de Soins de Proximité de l'ARS, Laurent Sanders, Délégué Territorial à l'ARS Grand Est, Claire Abalain, Directrice de la CPAM de Moselle et Maxime Rouchon, Coordonnateur de la CPAM Grand Est.

TABLES RONDES ET ATELIERS

Lancé par les échanges autour des thématiques de la pratique avancée, de l'exercice coordonné, du diabète et de la télémédecine, le Congrès a été marqué après la pause méridienne par les ateliers consacrés à *Mon Espace Santé* et à *Parceo*, le service régional e-Parcours du Grand Est proposé par *Pulsy*. Il s'est terminé dans la convivialité par la remise des prix aux gagnants du tirage au sort.



Le mercredi soir, le gros lot du quiz -un MacBook- a été remporté par Justine Matusic, infirmière libérale à Metz, ici aux côtés de Julien Boehringer.



Pratique avancée, exercice coordonné, diabète et télémédecine au cœur des échanges.



À l'heure de la pause : un Congrès, c'est aussi l'opportunité de se retrouver.

Appel à projet : l'innovation sur orbite

L'appel à projet innovant lancé en février 2023 par l'URPS Infirmier Grand Est vient de livrer son verdict. 6 projets ont été sélectionnés le 8 juin par un jury composé des 24 élus de l'URPS.

En initiant un appel à projet doté de 20 000 €, l'URPS s'est engagée à soutenir l'exercice quotidien de l'infirmier libéral et à promouvoir des actions innovantes visant à améliorer la prise en charge du patient en région Grand Est.

Inscrit dans une dynamique de lutte contre les disparités territoriales et les inégalités d'accès à la santé et aux soins, ce dispositif ouvert et non contraignant, va permettre cette année de participer au financement de projets en lien



avec la prévention, la promotion de la santé et les dépistages, d'actions qui contribuent à la permanence des soins ou d'initiatives inspirées par l'écoresponsabilité.

LA TÉLÉCONSULTATION EN VEDETTE

Parmi les dossiers primés, quatre portent sur l'acquisition d'équipements mobiles de téléconsultation ou de télémédecine, les deux autres concernent la prévention des risques liés au tabac et la sensibilisation des professionnels à l'endométriose.



TERRITOIRES (Meurthe-et-Moselle)

Valérie : tête à tête avec le diabète

Diabétique depuis l'enfance, Valérie Coner a d'abord appris à apprivoiser la maladie avant de mettre son expérience d'infirmière libérale au service des patients, au sein de son cabinet, dans l'exercice coordonné et comme formatrice aux côtés de son mari.

Nous sommes en 1988 et le diagnostic tombe. Valérie découvre à 8 ans la réalité du diabète de Type 1 et ses conséquences au quotidien, à commencer par la nécessité de se plier à l'incontournable rituel : injection d'insuline matin et soir. Adolescente, elle a ses habitudes au service pédiatrique de l'hôpital, où, c'est un signe, elle enfle régulièrement la blouse que lui confient les infirmières pour s'occuper des enfants. Ses années au lycée constituent un premier tournant. Valérie décroche le concours d'infirmière, ce qui lui vaut d'intégrer l'IFSI de Bel Air à Thionville. En deuxième année, on l'équipe d'une pompe à insuline : « *Un changement majeur ! À partir de là* », confie-t-elle, « *le traitement s'est adapté à ma vie et j'ai pu retrouver un peu de liberté* ». Sortie diplômée en 2002, Valérie fait ses premières armes à la Clinique Ambroise Paré de Thionville. C'est là qu'elle rencontre Stéphane, infirmier en soins intensifs qui partage aujourd'hui sa vie privée et professionnelle puisqu'ils exercent dans le même cabinet libéral.



Infirmiers libéraux dans le même cabinet. Valérie et Stéphane Coner ont franchi ensemble le pas de la e-santé.

EXIGENCE ET COMPLICITÉ

« *Avec le temps* », explique-t-elle, « *j'ai appris à lire les étiquettes et à tout calculer car en réalité, les glucides, on en trouve partout. Ma règle : privilégier les glucides complexes et éviter par dessus tout les produits hypertransformés.* » Une vraie alimentation de sportif. « *Sur le long terme* », souligne-t-elle, « *vivre avec le diabète s'apparente à un sport de haut niveau. Mais ici, la performance consiste à prolonger son espérance*

de vie en bonne santé. Il faut de l'autodiscipline et savoir dépasser les complications... » Exigeante envers elle-même, Valérie partage beaucoup de complicité avec ses patients : « *Loin des injonctions, je préfère leur apporter des conseils, leur confier des astuces quitte* », lance-t-elle en souriant, « *à leur offrir des pâtes complètes !* »

DEUX DE COUPLE

À Villerupt (54), où ils sont implantés professionnellement, Valérie et Stéphane ont franchi ensemble le pas de la e-santé, en équipant leur cabinet infirmier d'une malette de télémedecine qui leur permet de proposer des téléconsultations assistées au domicile des patients. Convaincus de l'importance de la coordination, ils ont initié fin 2019 la création d'une Équipe de Soins Primaires que Valérie préside et ils participent l'un et l'autre, Valérie comme Vice-présidente, à la CPTS du Pays Haut, qui réunit depuis 2022 une soixantaine d'acteurs de santé sur le territoire de Longwy. Depuis sept ans, ils animent par ailleurs en duo des formations sur le thème du diabète : une opportunité née d'un stage au cours duquel Valérie a proposé de montrer aux autres participants le fonctionnement de sa pompe à insuline. Quoi de plus légitime !

Parcours de soins : l'atout Medisis



Chaque année, 1/3 des événements indésirables graves sont imputables à la prise en charge médicamenteuse. Un phénomène auquel le Parcours de soins Medisis entend apporter des remèdes en renforçant la sécurité des patients hospitalisés et en luttant contre la iatrogénie. Expérimentation en cours.

Piloté par le CH de Lunéville avec le soutien de l'ARS et des URPS médecins, pharmaciens et infirmiers libéraux du Grand Est, le Parcours de soins Medisis bénéficie d'une expérimentation au titre de l'article 51 sur le territoire de six établissements du Grand Est : outre le CH de Lunéville, il s'agit du CH de Saint-Nicolas-de-Port (54), du CH privé Albert Schweitzer de Colmar (68), des Hôpitaux civils de Colmar (68) et du CH de Haguenau (67).

L'EXPÉRIMENTATION EN CHIFFRES

Durant 24 mois, 3 640 patients hospitalisés de plus de 65 ans vont faire l'objet d'un suivi personnalisé associant professionnels de ville et d'hôpital et incluant des séances d'accompagnement thérapeutique (ATP). Sachez que les infirmiers libéraux qui s'engagent dans cette démarche bénéficient d'une rémunération au forfait qui dépend du parcours du patient : 270 € pour les séances d'ATP ville dans le cadre du parcours A (au moins 13 activités) ; 150 € pour ces mêmes séances dans le cadre du parcours B (5 à 12 activités). Seules conditions : être implanté sur le territoire d'expérimentation et avoir effectué une formation gratuite validante DPC : « Le Parcours de soins Medisis, Formation à l'accompagnement thérapeutique du patient ». Ce dispositif vous sera présenté lors de la prochaine JIL en novembre à Lunéville.

VOUS AVEZ DIT ARTICLE 51 ? Cet article de la loi de financement de la sécurité sociale 2018 permet d'expérimenter de nouvelles organisations en santé. L'objectif : améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

TRANSMISSIONS, LA NEWSLETTER DE L'URPS INFIRMIER GRAND EST

Directeur de la Publication : Julien Boehringer - Responsable de la communication : Marc Saint Denis - Conception-réalisation : ABRACADABRA - Nancy

URPS Infirmier Grand Est - 3 boulevard des Aiguillettes - 54 500 Vandœuvre-lès-Nancy

secretariat@urpsinfirmiergrandest.com - tél. : 06 83 76 63 47